



mairie
ti ker

202209- 08

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 022-212200349-20220923-202209_08-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 23 Septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois Septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents: Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2^{ème} Adjoint, Lydie LE FLOC'H, 3^{ème} Adjointe, Pascal PRIGENT, 4^{ème} Adjoint, Magali BODEREAU, 5^{ème} Adjointe, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Briec CALVARY, Pauline UNVOAS, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Alain BROCHEN

Procurations : Julie MALÉGOL à Pascal PRIGENT, Gaëlle LE CANT à Sylvain RANNOU, Jérémie LE BARON à Mathieu ROUSSEL, Emmanuelle DAVAÏ à Catherine DENIS

Absents : Eva BONJOUR, Sébastien LE MORVAN

Date de convocation : 16 Septembre 2022

Secrétaire de séance : Pauline UNVOAS

Objet : Propriété LE BONNIEC

Monsieur le Maire rappelle que la propriété LE BONNIEC, cadastrée B1029 et 1030, sise rue Charles et Henri Avril et place de l'église est en vente.

La commune a sollicité l'EPF de Bretagne afin d'étudier le portage de cette acquisition.

Après plusieurs visites sur site, l'EPF nous a fait parvenir différents documents :

- Présentation d'une éventuelle convention opérationnelle
- Un état historique, documentaire et de vulnérabilité, avec estimation des coûts de déconstruction.

Monsieur le Maire précise qu'une telle opération nécessiterait la réalisation d'un projet de réhabilitation et construction. La SPLA LTA nous a fait parvenir une proposition de mission AMO. Le coût de cette prestation s'élève à 8 500 € H.T. (10 200 € T.T.C.)

Le Conseil Municipal :

Vu la proposition de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le projet de réhabilitation et de construction au centre bourg présentée par la SPLA

Vu la proposition du devis de la SPLA

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour ce projet

202209- 08

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 022-212200349-20220923-202209_08-DE

Il est proposé au Conseil Municipal

D'approuver la proposition de mission pour l'opération d'aménagement du centre bourg

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents pour la réalisation de ce projet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à confier à la SPLA une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à signer la convention

Pour extrait conforme,

Le Maire

Maurice OFFRET

